

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 16

**Date de convocation
21 février 2022**

Séance du 28 février 2022

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit février à 18 H 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la Salle du
Conseil de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-VANGIERDEGOM-STEVIIGNON-
DEMENGEOT-LÉCAILLE-GRENIER-TRUCHASSOU-
DAPREMONT-THOMAS-LANGONNIER-LARANGE-RICHARD-
CHEVALLOT BEROUX- BINET-DEVIE-DUPONT-MERCIER-
DERIS-AVERLY-VUARNESSEON-ULPAT-BRUNIN-MERIEUX-
BOCAHUT

ABSENTS OU EXCUSES :

M. BALDO (pouvoir à Mme RICHARD)
M. POLLET (pouvoir à Mme STEVIIGNON)
Mme PERARD (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)
M. DELAPLACE (pouvoir à M. CHEVALLOT BEROUX)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme RICHARD

**OBJET : Vote des comptes de gestion du budget général et du budget Location –
Année 2021**

Exposé : Il s'agit de soumettre, au conseil municipal, l'approbation des comptes de
gestion du budget général et du budget Location présentés par Monsieur le Trésorier pour
l'exercice 2021.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Monsieur le Trésorier de Rethel et que les comptes de gestion (budget général et budget Location) établis par ce dernier sont conformes à l'exécution budgétaire de la Ville.

Sur avis favorable de la commission des Finances et des ressources humaines,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention

ADOpte les comptes de gestion budget général et budget Location de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs de Monsieur le Maire pour le même exercice,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Rethel, le - 2 MARS 2022
de la publication, le - 2 MARS 2022
Fait à Rethel, le - 2 MARS 2022

Le Maire
Joseph AFRIBO

